



Direction des ressources humaines  
Service du développement social

Paris, le 18 novembre 2010

Validé en séance de la CNAS du 18/11/10

## COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION NATIONALE D'ACTION SOCIALE

**Réunion du 29 juin 2010**

### Étaient présents :

#### Parmi les membres de l'administration :

- Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines,
- Laurent BEAUCHET, responsable ressources humaines de la délégation Ile-de-France Sud,
- Carole LE CONTEL, responsable des moyens communs au sein du bureau de pilotage et de coordination,
- Dominique LE FUR, responsable ressources humaines de la délégation Paris B,
- Jacques Noël, responsable du budget de la délégation Centre-Est,
- Pierre PIQUEMAL, responsable du service financier et comptable de la délégation Paris Michel-Ange,
- Isabelle PRUD'HOMME, adjointe au responsable ressources humaines de la délégation Centre Poitou-Charentes,
- Emmanuel RIDENT, adjoint de la directrice des ressources humaines,
- Valérie ROCH, responsable ressources humaines de la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

#### Parmi les membres du personnel :

SGEN-CFDT : Pierre-Yves ARNOULD  
Yannick BOURLES

SNCS-FSU : Guy LEVAVASSEUR  
Albin VOLTE  
Patrick GUEDJ

SNPTES-UNSA : Michel CONIN  
Cécile BERNARD

SNTRS-CGT : Brigitte RENE  
Monique MATIGNON-BOUJOT  
Josiane TACK  
Denis CLAISSE  
Jean-François LAUNAY

SUD RECHERCHE : Loïc REVERT  
Antonio SERPA

### **Etaient excusés :**

- Philippe LECONTE, délégué régional de la délégation Aquitaine-Limousin,
- Jean-Marie DEWARUMEZ (SNCS-FSU),
- Lucienne EXCOFFON (SNPTES-UNSA),
- Sophie COLLIN (SNPTES-UNSA),
- Pierre DRAP (SNTRS-CGT),
- Yannik HOPPILLIARD, présidente du CAES.

### **Membres invités permanents :**

- Isabelle KAUFFMANN, responsable du service du développement social,
- Pierre BERTRAND-MAPATAUD, chargé d'études au service du développement social,
- Mélanie CARTIER, chargé de la restauration au service du développement social,
- Pascal CHAPAT, assistante de service social de la délégation Paris B,
- Stéphane CRUZOL, responsable de l'action sociale de la délégation Midi-Pyrénées,
- Gilles SABAT, chargé du budget d'action sociale au service du développement social,
- Arnaud VASSEUR, médecin coordonnateur du CNRS.

**Secrétaire adjoint de séance :** Monique MATIGNON-BOUJOT (SNTRS-CGT).

### **Ordre du jour :**

1. Validation du compte-rendu du 19 novembre 2009,
2. Présentation du bilan d'action sociale 2009,
3. Présentation de la nouvelle convention 2010-2014 entre le CAES et le CNRS,
4. Bilan des secteurs en convention avec le CAES,
5. Présentation du document sur la protection sociale complémentaire à destination des agents CNRS,
6. Organisation de la réflexion sur « conciliation vie professionnelle - vie familiale »,
7. Questions diverses.

*La séance est ouverte à 14h30.*

**M REVERT** souhaite que soit ajoutée à l'ordre du jour la question du conditionnement de l'obtention du supplément familial de traitement à la présentation de justificatifs.

**Mme d'ARGOUGES** propose que cette question soit traitée lors des questions diverses (point numéro 7 de l'ordre du jour)

### **1. Validation du compte-rendu du 19 novembre 2009**

**Mme TACK** fait référence à trois annexes citées dans le compte-rendu du 19 novembre 2009 et qui n'ont pas été transmises aux membres de la CNAS du 22 juin 2010 : un communiqué intersyndical, le « kit installation » (garantie locative pouvant être assortie d'un prêt à taux zéro) et le « kit accueil » au bénéfice des chercheurs étrangers.

**Mme MATIGNON-BOUJOT** demande à ce qu'apparaissent dans le compte rendu de la CNAS du 19 novembre 2009 les éléments suivants : « que le volume des crédits ANR soit présenté à la CNAS qui suit leur notification. » et que le dispositif de garantie locative « soit gratuit pour les agents et accessible à tous les CDD ».

**Mme d'ARGOUGES** propose que, sous réserve de l'envoi aux membres de la CNAS des trois annexes susmentionnées et de l'insertion des éléments précités dans le compte-rendu de la CNAS du 19 novembre 2009, le contenu de ce dernier soit approuvé.

Le compte-rendu de la CNAS du 19 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

## **2. Présentation du bilan d'action sociale 2009**

**Mme KAUFFMANN** commence par présenter aux membres de la CNAS, Gilles SABAT, nouveau chargé du budget d'action sociale et Pierre BERTRAND-MAPATAUD, nouveau chargé d'études au service du développement social.

### **A/ Le budget 2009**

**Mme KAUFFMANN** poursuit son intervention par la présentation du bilan budgétaire de l'exercice 2009 et des axes du budget d'action sociale 2010.

**M PIQUEMAL** propose que les termes « engagés » apparaissant dans les tableaux du bilan du budget d'action sociale soient remplacés par les termes « réalisés ».

**Mme CARTIER** intervient pour présenter le bilan de la restauration sociale au CNRS en 2009.

**M CONIN** demande des précisions sur la ligne budgétaire intitulée « Missions pour le médico-social ».

**Mme KAUFFMANN** précise que celle-ci regroupe les dépenses liées aux regroupements des assistants de service social et aux regroupements des gestionnaires d'action sociale.

**Mme KAUFFMANN** explique que, suite au constat selon lequel le CAES dispose de crédits suffisants pour assurer la gestion du dispositif prêt BAP en 2009, il est prévu :

- Le redéploiement, en 2009 et vers la prestation « chèques vacances », de 130 000 € issu du dispositif prêt BAP,
- L'attribution, en 2010 et au profit du dispositif CESU, de 120 000 € supplémentaires provenant de crédits 2009 réservés au prêt BAP.

**M CLAISSE** demande, concernant la subvention « CAES - activités diverses » 2010, si les prévisions affichées tiennent compte des dernières négociations entre le CAES et le CNRS, qui ont conduit à la signature d'une nouvelle convention CNRS-CAES.

La réponse est affirmative.

**M LEVAVASSEUR** s'interroge sur la baisse affichée des prévisions de dépenses handicap 2010 (aménagement de postes de travail et accompagnement professionnel).

**M SABAT** répond que les dépenses liées aux aménagements de postes et à l'accompagnement professionnel étant effectuées au coup par coup, les montants affichés pour 2010 ne sont pas des prévisions mais correspondent aux dépenses effectivement engagées à ce jour pour ce poste budgétaire.

**M GUEDJ** souhaite connaître, dans le cadre des dépenses liées au handicap (aménagement de postes de travail et accompagnement professionnel), quel est le pourcentage de celles qui sont finalement remboursées par le FIPHFP.

**Mme KAUFFMANN** répond qu'à ce jour, la totalité de ces dépenses sont remboursées par le FIPHFP.

**M CONIN** estime que la présentation du bilan budgétaire de l'exercice 2009 et des axes du budget d'action sociale pour 2010 n'est pas satisfaisante car peu claire (mélange de données comptables et budgétaires).

**M CLAISSE** le rejoint sur cet avis.

#### B/ L'activité

**M BERTRAND-MAPATAUD** présente le bilan d'action sociale 2009 en quatre parties : l'accompagnement social, le logement, la famille et la solidarité.

**M LAUNAY** regrette que les organisations syndicales ne soient pas intégrées au dispositif d'accompagnement social car, dans les délégations régionales, ils sont souvent amenés à écouter les agents et à les orienter vers l'ASS.

**Mme BERNARD** souhaite avoir plus de précisions sur les réservations de logement hors Ile-de-France.

**M BERTRAND-MAPATAUD** précise, concernant le logement, que la maquette dont disposent les assistants de service social pour la réalisation de leur bilan annuel d'activité ne permet pas de disposer, pour le moment, d'éléments plus précis. Néanmoins, une évolution du support est prévue afin de pouvoir affiner les données dans ce domaine.

**Mme LE FUR** propose, compte tenu du taux d'occupation des logements réservés par le CNRS, la réunion d'un groupe de travail pour réfléchir aux possibilités d'évolution de ce dispositif de réservation.

**M LAUNAY** s'interroge sur les moyens mis en œuvre par la politique sociale du CNRS pour répondre aux difficultés des agents, portant en priorité sur la famille et le logement. Il propose qu'un rapprochement avec les universités soit réalisé au niveau local afin de mutualiser les idées et les moyens sur de cette réflexion à conduire.

**Mme CHAPAT** souligne, concernant le logement, l'avancée que constitue le « kit installation » (garantie locative pouvant être assortie d'un prêt à taux zéro) mis en place en 2010 en partenariat avec le Crédit Mutuel Enseignant, ainsi que les efforts actuellement conduits par le CNRS pour obtenir la réservation de logements en droit unique.

Concernant la famille et notamment les places en crèches, elle se prononce en faveur d'un développement de la mutualisation des moyens.

**Mme TACK** précise qu'un travail est actuellement mené à la DR 13 en vue d'une telle mutualisation de moyens avec d'autres EPST, pour la réservation de berceaux en crèches.

**M LAUNAY** est surpris de la diminution du nombre d'aides exceptionnelles présentées en 2009 dans le contexte actuel et se demande si un manque de communication autour de ce dispositif ne pourrait pas expliquer cette diminution.

**Mme BERNARD** estime que cette baisse est due, en partie, aux manquements répétés à l'obligation d'anonymat prévue dans la circulaire de présentation des aides exceptionnelles.

**Mme KAUFFMANN** rappelle la note de la direction des ressources humaines en date du 31 mars 2010 à destination des délégués régionaux sur le sujet des aides exceptionnelles, précisant que cette note insiste sur les principes à respecter dans le cadre de l'attribution de ces aides exceptionnelles (réunion de la CORAS, anonymat,..).

**M CLAISSE** regrette que la direction du CNRS n'ait pas retenu la demande faite par le SNTRS à une précédente réunion et par courrier en 2009, de revenir à l'obligation de prendre une association de loi 1901 pour employer une personne. De nombreuses études attestent que le système mis en place par la loi "Borloo" d'employer sans intermédiaire, développe le travail paupérisant et participe à l'augmentation des travailleurs pauvres notamment celui des femmes. Le SNTRS estime que la mise en œuvre des prestations sociales en faveur des agents CNRS doit respecter une éthique sociale.

Par ailleurs, les CESU bénéficient d'une courbe de tarif dégressif sur une prestation déjà subventionnée par l'état par le biais d'une réduction d'impôt de 50%. Nous invitons l'administration à se poser des questions sur le niveau de subventionnement des prestations de ce type en période de rigueur budgétaire.

### **3. Présentation de la nouvelle convention 2010-2014 entre le CAES et le CNRS**

**Mme BERNARD** dépose une motion au nom de l'ensemble des syndicats présents :

*« La convention entre le CAES et le CNRS a été adoptée par les administrateurs du CAES mais avec des réserves sur l'insuffisance des moyens et leur indépendance vis-à-vis de la direction du CNRS.*

*Les représentants syndicaux membres de la CNAS réaffirment leur attachement à l'indépendance de l'association dans ses choix politiques.*

*-Nous refusons le fléchage par la direction du CNRS de tout ou partie de la subvention des activités diverses.*

*-Nous réaffirmons notre demande d'un plan d'objectifs de financement à court et moyen terme pour que l'effort global au soutien des activités diverses du CAES corresponde à 1% de la masse salariale brute, des personnels permanents et non permanents relevant de la subvention d'état et des ressources propres.*

*-Nous demandons que la partie financière soit garantie par une clause de sauvegarde au minimum à son niveau actuel en euros constant. »*

**Mme KAUFFMANN** présente le contenu de la nouvelle convention 2010-2014 entre le CAES et le CNRS, en insistant sur les principaux articles ayant fait débat (articles 3, 6, 8 et 10).

**Mme d'ARGOUGES** entend bien les réserves relatives au fléchage des crédits, mais précise que les indicateurs prévus dans la nouvelle convention sont ceux dont le CAES dispose déjà. Le CAES et le CNRS soutiennent les mêmes priorités (petite enfance et famille).

**Mme d'ARGOUGES** rappelle également que la rémunération d'un salarié recruté par le CAES en remplacement d'un agent CNRS sera directement prise en charge sur la masse salariale du CNRS. Dès lors, cette prise en charge ne grève plus le budget d'action sociale, ce qui constitue un plus pour la politique sociale du CNRS, et ne constitue pas une rupture des engagements du CNRS.

**M CLAISSE** estime que la règle prévue dans la nouvelle convention 2010-2014 selon laquelle la rémunération d'un salarié recruté par le CAES en remplacement d'un agent CNRS est prise en charge par le CNRS, n'est pas un « plus » pour le CAES mais un dû.

**M CONIN** explique que le retard observé dans la signature de la nouvelle convention 2010-2014 entre le CAES et le CNRS a induit des frais supplémentaires pour le CAES, et rappelle que le directeur général délégué aux ressources s'est engagé à ce que ces frais soient pris en charge sur le budget d'action sociale.

**Mme d'ARGOUGES** répond que la direction des ressources humaines est en attente des demandes du CAES à ce sujet et confirme que cet engagement sera tenu.

#### **4. Bilan des secteurs en convention avec le CAES**

**Mme KAUFFMANN** présente le bilan des secteurs en convention avec le CAES (chèques vacances, subvention administrative pour frais de séjours d'enfants, prêt BAP, prêt amélioration de l'habitat et CESU), précisant que les dispositifs CESU, prêt BAP et prêt amélioration de l'habitat vont faire l'objet d'un remaniement en 2010.

**Mme MATIGNON-BOUJOT** demande si cette remise à plat s'effectuera en lien avec la CNAS au niveau des choix politiques ; il est répondu qu'elle se fera par le biais de groupes de travail.

**Mme BERNARD** souhaite, concernant l'appel d'offre à venir pour le dispositif CESU, que les représentants du personnel soient inclus dans les travaux menés par la commission d'appel d'offres.

**Mme KAUFFMANN** accepte cette proposition, en reconnaît l'utilité, et rappelle que la refonte du prêt amélioration de l'habitat sera traitée dans le cadre du groupe de travail « conciliation vie professionnelle-vie familiale » auquel les représentants du personnel participent.

**M LAUNAY** souhaite que le cahier des charges réalisé en vue du nouveau marché CESU inclue une clause précisant que le prestataire retenu soit acteur de l'économie sociale. **M LAUNAY** s'interroge également sur le retrait annoncé par **Mme KAUFFMANN** de la MGEN en tant qu'organisme cautionnaire du prêt BAP.

**Mme KAUFFMANN** précise que ce retrait de la MGEN a été formulé par écrit et adressé à la CASDEN (organisme bancaire partenaire pour le prêt BAP), ajoutant que cette dernière affirme ne plus demander de cautionnement pour les prêts qu'elle propose.

#### **5. Présentation du document sur la protection sociale complémentaire à destination des agents CNRS**

**M BERTRAND-MAPATAUD** explique les raisons qui ont conduit le service du développement social à la réalisation, au profit des agents, d'un outil d'information sur la protection sociale : questionnements des personnels sur ce sujet régulièrement relayés par les assistants de service social (procédure de référencement, notions sur la protection sociale complémentaire et la prévoyance). Il

précise que ce travail a été réalisé en partenariat avec des assistants de service social et des Responsables Ressources humaines des délégations régionales.

**Mme TACK** trouve que le contenu de ce document n'est pas favorable aux organismes mutualistes et aux principes de solidarité intergénérationnelle que devrait promouvoir le CNRS.

**M CONIN** confirme cette opinion, ajoutant que le livret est mal conçu sur le plan communication et qu'il ne permettra pas de toucher la population des nouveaux arrivants au CNRS.

**Mme d'ARGOUGES** précise que le service du développement social va se rapprocher de la direction de la communication afin d'améliorer l'aspect visuel du livret.

**M CLAISSE** doute de l'intérêt véritable d'un tel document pour le personnel, estimant qu'il s'agit avant tout d'une compilation de données en provenance de l'Assurance maladie.

**M LAUNAY** estime que la communication nécessaire autour du référencement de la MGEN n'est pas suffisante, que ce nouveau support n'est pas adapté et qu'il met clairement en avant les organismes privés au détriment des mutuelles.

**Mme LE FUR** rappelle que ce livret a avant tout pour objet d'inciter les agents à prendre une complémentaire santé.

**M ARNOULD** souligne la qualité du travail réalisé et remercie le service du développement social d'avoir œuvré à la réalisation d'un outil de communication qui, jusqu'alors, n'existait pas.

**Mme BERNARD** rejoint ce point de vue.

**Mme ROCH** propose que l'ensemble de ces informations soit diffusé au cours de la journée des nouveaux entrants, y compris aux agents en CDD.

**Mme PRUD'HOMME** explique que dans sa délégation, les CDD ont leur place lors de l'accueil des nouveaux entrants ainsi que la MGEN.

**Mme d'ARGOUGES** pense qu'il est bien de reconnaître le travail effectué ; une telle information manquait ; bien sûr elle doit être accessible, mais notre obligation d'employeur est d'informer les agents sur leur couverture sociale.

## **6. Organisation de la réflexion sur « conciliation vie familiale – vie professionnelle »**

**M CRUZOL** présente l'organisation de la réflexion sur le sujet « conciliation vie familiale – vie professionnelle », rappelant les objectifs à atteindre, les premières mesures proposées et les réflexions à mener.

**M LEVAVASSEUR** demande à ce que les diapositives projetées soient envoyées aux membres de la CNAS.

**M CLAISSE** intervient sur le contenu de certaines mesures proposées, en particulier sur les formations dispensées aux managers en prenant exemple sur celle de "comment se comporter devant une femme enceinte". Il est effarant aujourd'hui d'être obligé d'expliquer à des cadres qu'il faut prendre certaines dispositions d'aménagement du poste de travail et d'horaires dans ce cas alors que le bon sens prévaut.

L'individualisation à outrance des conditions de travail et des salaires, le dogme de l'obligation de résultat, de l'évaluation individuelle conduisent à casser les valeurs du collectif. La politique de la

RGPP menée par le gouvernement est responsable de la dégradation des conditions de vie et de travail dans les laboratoires et les unités de services.

**Mme d'ARGOUGES** souligne l'importance de ce groupe de travail et son utilité dans la prise en compte des questions relatives à l'activité des agents parents. Elle rappelle que lors d'une réunion thématique, les organisations syndicales avaient souligné la difficulté pour les femmes de concilier leur travail de chercheur et leur vie familiale.

**Mme BERNARD** regrette que les représentants du personnel n'aient pas été sollicités plus en amont dans la réflexion et souligne les exigences du calendrier prévisionnel de travail.

**M CONIN** regrette également que les représentants des personnels n'aient pas été sollicités plus tôt et estime que les travaux concernant le sujet « conciliation vie familiale – vie professionnelle » devraient inclure les questions liées à la garde de parents en fin de vie, la garde des proches malades et le handicap.

**Mme KAUFFMANN** prévoit de prendre contact rapidement avec les représentants du personnel inscrits à ce groupe de travail pour fixer une date de réunion en septembre, et propose que les réunions à venir puissent, le cas échéant, être faites par visioconférence.

Les représentants du personnel, membres de ce groupe de travail, sont :

- Mme MATIGNON-BOUJOT (SNTRS-CGT)
- Mme BERNARD (SNPTES-UNSA)
- M SERPA (SUD RECHERCHE)
- M ARNOULD (SGEN-CFDT)

## **7. Questions diverses**

**M REVERT** souhaite connaître le positionnement du CNRS concernant les conditions d'obtention du supplément familial de traitement : la présentation de justificatifs est-elle nécessaire ? Il rappelle que cette question avait été formulée en amont de la CNAS pour réponse.

**Mme KAUFFMANN** précise que les services juridiques de la direction des ressources humaines travaillent sur ce sujet et seront en mesure de formuler une réponse prochainement.

**Mme BERNARD** revient sur sa demande de la CNAS précédente de connaître les dispositifs de garantie locative existant dans les régions.

**M CRUZOL** répond qu'à sa connaissance, seules les délégations de Toulouse et Lille ont de tels dispositifs.

**Mme BERNARD** demande qu'un mail lui soit fait dans ce sens.

*La séance est levée à 17h15.*